



Le GAMP
Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places
pour personnes handicapées de grande dépendance

Compte rendu de l'action de sit-in du 7 octobre 2010 devant le Cabinet de Yves Leterme, Premier Ministre

Nous étions une petite cinquantaine, plus nos enfants en photo grandeur nature, et avec nos t-shirts GAMP, à arpenter le coin de trottoir du Bd du Régent et de la Rue de la Loi ce jeudi 7 octobre, dès 13 heures 30. La rue de la Loi, interdite aux manifestations dans la partie proche du Cabinet du Premier Ministre, était vaillamment surveillée par la Police anti-émeute. Et il y avait de quoi, car une heure après, nous étions prêts à monter sur les barricades...

Une délégation de 10 personnes était reçue au Cabinet à 14 heures, constituée de parents et proches, plus une personne en situation de handicap et une assistante sociale, tous confrontés au manque de places pour les personnes les plus vulnérables de notre société. Le Premier Ministre étant occupé à des affaires plus importantes, nous avons donc été reçus par une responsable des affaires socio-économiques et par un conseiller du Cabinet de Mr. Leterme.

Comme nous n'avions qu'une demi-heure à disposition, nous avons d'emblée remis notre LIVRE NOIR aux représentants du Cabinet et posé des questions précises au sujet des engagements pris par le Gouvernement fédéral en 2008 (voir accord de gouvernement), ainsi qu'au sujet de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la Belgique le 2 juillet 2009, à savoir :

1. Quels dispositifs la Belgique avait-elle mis ou allait-elle mettre en place afin d'appliquer la Convention ? Nous avons rappelé qu'une large concertation avec le monde associatif devait être organisée, or nous n'avions encore rien entendu à ce sujet. Le temps presse, la Belgique doit écrire un premier rapport en 2011, que va-t-on y mettre ?
2. Quid de l'appel à candidatures relatif à la gestion des conventions INAMI attribuables aux personnes ayant de l'autisme et des troubles du comportement ? Nous avons rappelé à ce sujet que le GAMP s'était battu pour les obtenir et que le Gouvernement fédéral actuel avait pris un engagement précis à ce sujet.
3. Quid du statut de l'aidant proche visant à garantir les droits sociaux aux parents qui restent à la maison pour s'occuper de leurs enfants lourdement handicapés (faute de places) ? A ce sujet aussi, le Gouvernement avait pris un engagement ferme.

Lors des échanges qui ont suivi, les représentants du Cabinet nous ont paru très peu informés de notre problématique, de notre combat et des solutions à y apporter. Pourtant, ils étaient avertis depuis longtemps de notre visite et tous nos documents sont accessibles sur notre blog www.gamp.be. Les réponses habituelles ont donc jailli, à savoir que l'Etat fédéral n'est pas en charge des politiques d'aide aux personnes handicapées et que nous ne sommes pas les seuls à souffrir... Les parents présents ont fait état de la situation d'urgence dans laquelle nombre de familles se retrouvent et plus particulièrement:

- du drame des parents devant s'occuper seuls de leurs enfants gravement handicapés sans aucune aide extérieure ;
- du vieillissement de ces parents qui craignent le moment où ils ne seront plus là ;
- du manque de places généralisé en toute la Belgique, y compris en Flandre ;
- de l'absence presque totale de services spécialisés à Bruxelles, Capitale de l'Europe ;
- des listes d'attente interminables dans les rares centres spécialisés pour enfants polyhandicapés
- des drames humains qui se consomment à l'intérieur des foyers, et notamment les exemples de parents qui ont tué leurs enfants handicapés ;
- de l'indifférence avec laquelle cette cause prioritaire est traitée par le politique ;
- du scandale permanent dont notre pays est responsable pour non assistance à personne en danger.



Le GAMP **Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places** **pour personnes handicapées de grande dépendance**

Nos interlocuteurs étaient plutôt hermétiques et enfermés dans une logique de Cabinet « en affaires courantes ». Nos familles aussi sont en affaires courantes mais à durée illimitée ! Fait frappant, les représentants du Cabinet se référaient à Mr. Leterme davantage comme personnalité du CD&V que comme Premier Ministre. Aucune piste de solution n'a été dégagée, au-delà de la promesse éventuelle de tenir compte de nos griefs lors du prochain accord de gouvernement (!)

Quant aux réponses à nos trois questions, voici ce que nous avons retenu :

1. Application de la Convention des Nations Unies : le dossier vient d'être repris des mains d'une conseillère de Cabinet qui a quitté le poste, et il n'y a donc pas à ce jour de réponse précise.
2. Conventions INAMI : un arbitrage semble avoir eu lieu à l'INAMI, à savoir que les conventions prioritaires pour un équivalent de 2 M d'euros iront entièrement à la Flandre, tandis que le projet « Interactions » du SUSA sera consacré à la Communauté Française pour un montant de 1,7 M d'euros.
3. Le statut de l'aidant proche : pas de réponse.

Dans le courant de la conversation, les esprits des membres du GAMP se sont quelque peu échauffés. Nous avons rappelé avec force que nous nous étions battus pour que les personnes domiciliées à Bruxelles puissent bénéficier des conventions INAMI car c'est surtout à Bruxelles que le manque de places est criant ! Alors que le projet du SUSA vise un accueil temporaire des jeunes entre 16 et 24 ans dans un objectif d'observation et d'intervention pour réduire les troubles du comportement, les conventions INAMI étaient censées, entre autres, accompagner les personnes avec autisme et troubles du comportement dans des lieux de vie et des services adaptés. Elles devaient donc créer, de façon indirecte, des places pour une population grandement dépendante par le biais d'un subside supplémentaire. Les objectifs poursuivis par les conventions INAMI et le projet du SUSA ne sont pas identiques, et le GAMP ne s'est pas battu pour avoir des places temporaires de quelques semaines ou quelques mois !

A la fin de l'entretien, l'un de nos membres a pointé sans détour les responsabilités individuelles et collectives du monde politique et a ainsi déclaré :

« Les personnes que nous représentons sont, comme vous l'aurez entendu dans les divers témoignages, « le bas du panier » et sont donc celles qui ont le plus besoin d'aide. Arrêtez de nous dire que ce domaine ne constitue qu'une petite partie de vos compétences ! Les personnes handicapées ne sont pas responsables de cet éclatement institutionnel !

Par contre, VOUS êtes responsables, politiciens ou membres de cabinet, car VOUS avez les clés pour résoudre le problème, alors VOUS êtes priés de vous bouger pour appliquer des solutions, car VOUS avez la chance que notre collectif vous fasse des propositions et vous prépare des pistes de solutions. Et VOUS avez beaucoup de chance qu'un collectif comme le nôtre ne soit pas plus virulent, car nous sommes excédés d'entendre nombre de mandataires reporter les ambitions à une prochaine autre législature ou à un autre niveau de pouvoir ».

La délégation a quitté le Cabinet du Premier Ministre très découragée et en colère. Elle a fait un bref compte rendu de l'entrevue aux autres membres du GAMP qui attendaient et continuaient à manifester sur le trottoir. Sur ça, deux mamans sont descendues dans la rue et ont tenté sans succès d'aller manifester devant le 16 rue de la Loi. Suivies ensuite par d'autres manifestants, elles sont descendues dans la rue. Après pas mal de palabres avec des policiers plutôt bienveillants, le GAMP a mis fin à la manifestation. Un communiqué de presse (à lire et télécharger sur notre blog) a été envoyé en soirée aux médias, mais ceux-ci n'ont pas relayé nos propos. Des leçons devront être tirées de ce sit-in.

Rapporteur : Cinzia Agoni-Tolfo